

Ion MANOLI  
Professeur  
Université Libre Internationale de Moldova  
Chişinău, République de Moldova

## **La lexicographie française du XXI<sup>e</sup> siècle: *Le Dictionnaire des francophones***

**Résumé:** Un phénomène important s'est produit dans la lexicographie française d'aujourd'hui. Le 16 mars 2023, après une commande du président français Emmanuel Macron, le *Dictionnaire des francophones* en ligne a été lancé. Cet outil indispensable à tout le monde élève, étudiant, journaliste, éditeur, professeur, enseignant, écrivain, poète, traducteur/interprète est disponible à une adresse facile à retenir [www.dictionnairedesfrancophones.org](http://www.dictionnairedesfrancophones.org) et via une application mobile gratuite.

Le dictionnaire contient près de 600000 termes et expressions et il est un appel à tous ceux qui parlent et écrivent le français sur les cinq continents.

Dans le présent article nous allons discuter sur les néologismes de la parole (créations individuelles, mots d'auteur, mots occasionnels, etc.) qui sont évités encore par les lexicographes à la suite des raisons subjectives et objectives.

**Mots-clefs:** la lexicographie, le lexicographe, Dictionnaire des francophones, richesse lexicale, mot rare, néologisme d'auteur

**Abstract:** An important phenomenon has occurred in French lexicography today. On March 16<sup>th</sup>, 2023, after an order from French President Emmanuel Macron, the Online Dictionary of French Speakers was launched. This essential tool for every student, journalist, editor, professor, teacher, writer, poet, translator/interpreter, is available at an easy-to-remember address [www.dictionnairedesfrancophones.org](http://www.dictionnairedesfrancophones.org) and via a free mobile application.

The dictionary contains nearly 600,000 terms and expressions and is a call to all those who speak and write French on five continents. This article reveals the neologisms of speech (individual creations, author's words, occasional words etc.) which are still avoided by lexicographers due to subjective and objective reasons.

**Keywords:** lexicography, the lexicographer, Dictionary of French speakers, lexical richness, rare word, author's neologism

Il y a cinq ans que nous écrivons un article sur les évolutions des dictionnaires de la langue française aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles (Manoli, *Les évolutions des dictionnaires de la langue française aux XXe et XXIe siècles* 65-70). Nous y remarquons que cette lexicographie est peut-être la plus riche à côté des autres lexicographies du monde comme celle japonaise, allemande, anglaise, chinoise. Elle a une langue et riche histoire. Mais l'évolution révolutionnaire de la lexicographie française commence en France encore en 1539, date à laquelle François I<sup>er</sup> édicte l'ordonnance de Villers Cotterets, qui impose l'usage du français à la place du latin dans les actes juridiques. À cette occasion paraît le *Dictionnaire français – latin* de l'imprimeur Robert Estienne (son néologisme *dictionnaire* – avec un seul n- définit un recueil de diction au terme de «manière de dire»). Cet ouvrage, destiné à aider les étudiants de l'époque dans leurs thèmes latins, est à la fois le premier à présenter une nomenclature en français, le plus gros inventaire classé par ordre alphabétique.

À travers les siècles qui suivent le développement de la lexicographie ne cesse point. L'événement qui a eu lieu le 16 mars 2023 nous le prouve: *Le Dictionnaire des francophones* a été lancé sans grande pompe, mais avec la participation et la bénédiction du Monsieur le Président de France. C'est un outil linguistique et culturel en ligne et qui est entièrement disponible à chacun et chacune qui ne peut s'imaginer la vie «sans consulter un dictionnaire» (rappelons-nous le dicton de France qui disait qu'un dictionnaire c'est tout l'univers par ordre alphabétique).

«Ce dictionnaire permettra à tous les amoureux de notre langue, et ils sont 300 millions à la parler aujourd'hui, d'apprécier sa richesse» – a affirmé lors d'une cérémonie à Paris le ministre de la Culture, Roselyne Bachelot.

C'est une source lexicographique unique par sa forme et par son contenu qui est un deuxième *Trésor de la langue française*, cette fois en ligne, qui permettra absolument à chaque explorateur à se convaincre que le français est capable d'exprimer les connotations les plus subtiles et les plus fines, les

plus hardies et les plus néologiques si l'on tend à donner de l'éternité au style.

C'est la troisième fois que la France passe une commande publique en vue d'un dictionnaire après celui demandé à la toute jeune Académie française par Richelieu en 1635, et le *Trésor de la langue française* confié au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) par le général de Gaulle, président de la République, en 1962.

Le *Dictionnaire des francophones* est né d'un partenariat entre le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, l'Institut Français, l'Organisation Internationale de la Francophonie et l'Agence Universitaire de la Francophonie. Il a été réalisé par l'Institut International pour la Francophonie de l'Université Lyon 3, Jean Moulin.

On y trouve des définitions d'expressions francophones parfois très imagées telles que *clavardage*, *pourriel* (Québec), *eau à ressort*, *lancer un chameau* (R. D. du Congo), *pause – carrière* (Belgique), ou *avoir la bouche sucrée* (Côte d'Ivoire).

Le dictionnaire s'adresse à tous «les francophones, les francophiles, les linguistes, les curieux, les amoureux de la langue française».

Mais avant d'arriver à avoir un *Dictionnaire de tous les francophones*, la lexicographie française, surtout celle du XX<sup>e</sup> siècle, a connu un développement surprenant sans lequel il est difficile de s'imaginer le résultat final du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce développement phénoménal de la lexicographie française ne tarit pas au XX<sup>e</sup> siècle: Le premier *Petit Larousse* est édité en 1905, le premier *Petit Robert* en 1967. Ces ouvrages millésimés en un seul volume, sont élaborés dans la continuité du Dictionnaire de la langue française Littré pour l'autre. À côté de ces entreprises privées, l'État a soutenu, par le biais du CNRS, la publication du *Trésor de la langue française* (de 1971 à 1994): un dictionnaire philologique et historique abordant la langue française des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles à partir d'une base documentaire informatisée. Depuis 2000, cet ouvrage remarquable est consultable en ligne gratuitement. L'essor de l'informatique et d'Internet dans la seconde moitié du siècle modifie à la fois, du côté des lexicographes, la façon d'élaborer les dictionnaires, et, du côté des utilisateurs, la manière de les utiliser.

Dans les années 1990, l'espace illimité offert par les supports numériques met à la portée de tous ces «monuments» du passé (éditions informatisées de dictionnaires anciens par les éditions Champion Électronique ou de l'Encyclopédie par éditions Redon). Les éditions Le Robert, Hachette et

Larousse en profitent également pour accompagner leurs dictionnaires «papier» d'une version électronique sur CD-Rom.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, il est difficile de concevoir une recherche d'information sans hypertextualité ni approche multimédia. Pour une description optimale, le texte est complété par des images, des sons, etc. Quant aux liens hypertextuels, ils rappellent la démarche analogique de certains dictionnaires, autrefois boudée, et désormais facilitée par la technologie (Fournier, *Comment écrit-on un dictionnaire?* 44).

Le problème fondamental de la lexicographie moderne est celui du choix «précis» et nécessaire d'un mot nouveau (un néologisme lexical) ou d'un sens nouveau (un néologisme sémantique). Le lexicographe contemporain est alors contraint de prendre position d'enregistrement d'un mot ou d'un sens nouveau, ce qui a toujours soulevé de véritables discussions-tempêtes. Encore Rémy de Gourmont rappelle, dans *l'Esthétique de la langue française* (1899) qu'au moment où l'on discutait de l'entrée du verbe *baser* dans Le Dictionnaire de l'Académie, Paul Deschanel demande «à quoi sert *baser*, puisque l'on possède *fonder*?». L'ex-chef des doctrinaires, Royer-Collard, ajoute alors sur un ton comminatoire: «S'il entre, je sors». Et Rémy de Gourmont de commenter en précisant, à propos de «ce verbe excellent et de forme élégante», que «voilà une parole et un geste que nous ne pouvons plus comprendre. Royer-Collard ne savait pas que beaucoup de mots dont il protégeait l'aristocratie contre cet intrus ingénu n'étaient eux-mêmes que des parvenus que le XVII<sup>e</sup> siècle avait méprisés» (Provost, Sablayrolles, *Les Néologismes* 12).

Nous y avons présenté ce «débat classique», décrit d'une façon plus détaillée par Jean Pruvost et Jean-François Sablayrolles, pour nous convaincre une fois de plus que l'entrée dans un dictionnaire valant reconnaissance officielle d'existence en même temps que s'y entérine le néologisme, il paraît naturel que les sentiments les plus variés se manifestent au moment d'ajouter éventuellement une nouvelle forme lexicale ou un nouveau sens. Le lexicographe est obligé de faire le choix et qu'il tende à être objectif.

De la collecte des informations à leur traitement, le dictionnaire reste en effet une œuvre d'interprétation liée à différents paramètres.

La diversité des sensibilités linguistiques des lexicographes est repérable. Ainsi Littré, admirateur de la langue classique, se montre peu enclin au néologisme sauf si celui-ci correspond à une reprise d'un mot très ancien, pendant qu'au même moment, Larousse, proudhonien tourné vers l'avenir, ne repoussera pas le néologisme technique. Mais le lexicographe français

sort facilement de cet embarras: il propose des dictionnaires des mots nouveaux comme celui de Louis Guilbert (*Dictionnaire des mots nouveaux*), par exemple.

La période et l'idéologie du moment sont aussi déterminantes sur le choix du lexicographe. Il a fallu par exemple attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour que s'atténue le point de vue distinctif établi entre la néologie et le néologisme. Dans cet embarras de termes on a mis de l'ordre: selon le *Dictionnaire de l'Académie*, la *Néologie* est un art, tandis que le *Néologisme* c'est un abus; le *Néologisme* c'est l'art de faire, d'employer des mots nouveaux et il demande beaucoup de goût et de discrétion.

L'espace d'écriture contemporaine conditionne également l'accueil/le refus du néologisme. Hormis les dictionnaires électroniques aux espaces typographiques, limités, introduire chaque année de nouveaux mots suppose souvent, pour ne pas recomposer tout le dictionnaire, qu'au sein de la page de papier concernée soient supprimées des informations pour faire place au nouveau venu.

La périodicité des rééditions rend aussi plus ou moins difficile l'enregistrement régulier des néologismes. Les petits dictionnaires (Le mini-Petit Larousse, le mini-Petit Robert) permettent une actualisation annuelle pendant que le dictionnaire en plusieurs volumes, moins souples et moins «poches» imposent un ou plusieurs suppléments. Rappelons-nous le cas classique du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* par Paul Robert en six volumes qui ont ajouté un Supplément (1970; 1976).

Celui-ci aborde des terres lexicales peu explorées par la lexicographie. Selon Alain Rey, les plus vastes encyclopédies décrivent les choses, les idées qui correspondent à ces vocables rares; elles ne s'intéressent guère aux mots eux-mêmes, et négligent en général les termes populaires ou régionaux diffusés depuis peu, les nouveautés de l'usage familial, les emplois littéraires récents. (*Présentation du Supplément. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* p. XI). Ici, une remarque s'impose. Ce *Supplément* comprend peu de ces créations personnelles, individuelles, occasionnelles qu'on rencontre pleinement dans la littérature et le langage publicitaire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à présent.

Un chercheur très éclairé, Maurice Rhemis a pu réunir en un seul volume ce qu'il appelle métaphoriquement des créations «sauvages», mots en liberté totale, appartenant à l'idiome d'un ou de quelques auteurs et qui ne sont que lus, commentés et interprétés pendant les cours pratiques de l'exégèse textuelle qu'on rencontre encore aux facultés des lettres. La première

édition est apparue en 1969 chez l'édition Larousse (Rhemis, *Dictionnaire des mots sauvages (écrivains des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*). Puis à une distance de vingt ans apparaît tout simplement *Les Mots Sauvages: Dictionnaire des mots inconnus des dictionnaires* (1989). La troisième édition fait son apparition sous le nom de *Abracadabrantisque!* (2004). Dans tous les trois cas, il s'agit de la lexicographie du même matériel à la différence que la première édition, celle de 1969, est préfacée par R-L. Wagner où il présente des réflexions qui l'ont entraîné loin de la lexicographie et des questions pratiques que pose la confection d'un recueil documentaire.

D'ailleurs, la plupart de ces créations «sauvages», nombreuses chez L-F. Céline, B. Vian, E. Ionesco, R. Queneu, H. Michaux posent un nouveau problème pour le lexicographe. Alain Rey, dans la Préface au *Supplément*, pose la question «Faut-il donc enregistrer chaque adverbe en –ment, chaque verbe en –oter, chaque composé en anti- ou en in- rencontré dans des sources? Et il répond à la question: «Ce serait s'engager dans une course vers un horizon fuyant et inaccessible» (*Op. cit.* XII).

Les linguistes appellent ces mots virtuels, potentiels recréés à chaque emploi, des «unités de discours»: unités, car ce sont des mots véritables dans le discours. Ils n'appartiennent pas encore au système de la langue tel que le groupe social la connaît. Les dictionnaires classiques n'en font pas état, et s'en tiennent aux formes acceptées et souvent réutilisées (mini-jupe, mais pas mini-vacances ou mini-téléviseur, qui apparaissent sporadiquement dans la presse). Peut-être seul *Le Robert* ne veut pas être tout à fait classique. *Le Supplément de Robert* présente des exemples qui ne sont ni complètement «sauvages», ni classiques. Ce sont des mots «à l'état naissant», tous les éléments, préfixes ou suffixes qui servent à les former (Rey, *op. cit.* XI). Ce procédé permet de donner au lecteur une idée des tendances actuelles de la morphologie française (par exemple, la productivité des préfixes anti-, dé-, in-, re-, ré-).

Le contenu du *Supplément Robert* n'est pas limité à des termes, à des néologismes lexicaux et sémantiques tout récents. On a pu se convaincre en analysant les créations sémantiques individuelles de M. Rheims que la valeur et l'usage de mots déjà anciens changent sans cesse. Voilà pourquoi on ne s'étonnera pas de trouver à côté des néologismes des termes moins jeunes, devenus plus importants par leurs diffusions, par l'intérêt du concept auquel ils renvoient, par un usage littéraire avéré. *Le Supplément* a tenu compte des besoins des lecteurs en insérant même des archaïsmes actualisés dans des

Mille et un visages de la francophonie. Pragmatique et poétique de la diversité

textes didactiques récents (par ex. *Soûleur*). Mais ce ne sont que d'exceptions à la modernité de *Supplément*.

Presque tous les dictionnaires analogiques, des néologismes, archaïsmes, régionalismes, leurs définitions sont précédées d'une *marque d'usage*, du fonctionnement stylistique, signalant que le mot ou l'emploi est argotique (*arg.*), populaire (*pop.*), familier (*fam.*), ou au contraire didactique (*didact.*), historique (*hist.*), religieux (*relig.*), littéraire (*littér.*).

Les mots scientifiques ou techniques sont signalés comme tels (*sc.*, *techn.*) ou par l'abréviation de la science, de la technique concernée d'abréviation *région.*, veut dire que le terme n'est pas courant dans toute la France.

Nous connaissons au moins quelques lexicographies des langues comme celle roumaine, russe, française... Presque dans toutes ces lexicographies, les mots-clés dans les titres des dictionnaires sont *glossaire*, *dictionnaire*, *trésor* (*thésaurus*), *vocabulaire*, *lexique*, *répertoire*, *encyclopédie*. Dans beaucoup des titres de la lexicographie française ces mots jouent un deuxième rôle aux fonctions supplémentaires. On donne parfois un titre moins lexicographique; puis apparaît le terme proprement dit pour expliciter intégralement la destination du glossaire comme dans les exemples qui suivent:

Maurice Rheims, *Abracadabrantisque! Dictionnaire des mots inventés par les écrivains des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles* (2004);

Alain Finkielkraut, *Petit fictionnaire: Les mots qui manquent au dico.* (2006);

François Carder, *N'ayons pas peur des Mots. Dictionnaire du français argotique et populaire* (1996);

Jean-Claude Bologne, *Les Allusions littéraires. Dictionnaire commenté des expressions d'origine littéraire* (1989).

Le nombre de ces titres originaux n'est pas grand.

En guise de conclusion nous pouvons mentionner que la lexicographie française contemporaine a connu un essor révolutionnaire ce qui nous permet de la placer parmi les grandes lexicographies du monde. Le lancement de l'ouvrage *Dictionnaire des francophones*, en ligne et disponible «à toute la planète francophone», c'est encore un triomphe scientifique de la lexicographie française.

Un fait très important à remarquer et qui est unique dans l'expérience lexicographique: il autorise tout internaute à proposer une nouvelle entrée, qui est examinée par des experts et des lecteurs avant d'être éventuellement

admise. La secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, a ainsi suggéré lors d'une cérémonie un verbe largement actualisé au Rwanda (le verbe *techiquer* qui signifie dans ce pays de fabriquer une solution ingénieuse avec peu de moyens), et il a été accepté.

*Le Trésor de la langue française*, *Le Robert* en six volumes avec son *Supplément de Robert Culturel*, *Le Larousse académique*, constituent une victoire de cette science. Les dictionnaires des langues (analogique, explicatif, commenté) ne constituent pas seulement une mise à jour des phénomènes lexicaux, mais un élargissement des zones lexicales décrites dans les dictionnaires précédents (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). *Le Robert*, *Le Larousse*, *Le Trésor* dans toute leur ampleur et grandeur deviennent dès lors une description plus complète de la langue française littéraire, familière et populaire, une recension scientifique, tout en enrichissant l'analyse de la langue normative qui évolue sans cesse.

Les dictionnaires du XXI<sup>e</sup> siècle présentent plus largement et plus fidèlement que jamais l'évolution du lexique français qui ne connaît point de stagnation. Le problème de la néologie est plus ou moins solutionné pour les lexicographes contemporains grâce à la classification imposée par la dichotomie saussurienne langue-parole. En ce contexte on distingue deux grandes catégories:

*Néologismes de langue*: unités lexicales nouvelles, termes qui ne sont que des mots créés pour satisfaire le besoin de nommer les nouveaux objets, phénomènes, faits récemment apparus. Ceux-ci sont en principe dénotatifs et jouent le rôle des termes nouveaux appartenant à de différents métalangages.

*Néologismes de la parole*, connus encore sous d'autres termes comme *néologismes stylistiques*, *créations d'auteur*, *hapax legomenon*, *mots sauvages* qui sont créés par un seul auteur, pour un seul contexte et qui ont toujours une valeur connotative. Ceux-ci constituent l'objet d'enregistrement et de définitions lexicographiques des dictionnaires spécifiques à part comme ceux de Maurice Rheims, Alain Finkielkraut. L'oubli ou l'intégration d'un mot nouveau est imprévisible. La langue surprend toujours le lexicographe. Le mot *actualité* paraissait sans avenir à De Sacy qui préfaça *Le Dictionnaire de l'Académie de 1878*.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est l'époque de l'industrialisation, les progrès techniques, la découverte de la linguistique historique et de la philologie comparée; l'interrogation grandissante sur les mots et les choses en fait le siècle riche en sources lexicographiques: *Dictionnaire normatif* (Louis-

Mille et un visages de la francophonie. Pragmatique et poétique de la diversité

Nicolas Bescherelle) ou *descriptif*, *Dictionnaire portatif* en un volume (Pierre Claude, Victor Boiste), *Dictionnaire des synonymes* (Pierre Benjamin Lafaye), *Dictionnaire analogique* (Jean- Baptiste Boissière ), etc.

Trois grands dictionnaires se distinguent, qui vont être portés par les courants étymologique et positiviste de la seconde moitié du siècle. Avec le *Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> siècle* (1865-1876), Pierre Larousse.

*Le Dictionnaire des francophones* a été lancé qui en essence est un phénomène lexicographique linguistique, culturel, civilisationnel, politique et peut-être économique aussi.

De Paris à Chisinau, d'Alger à Marseille, à Kigalion, à Yaoundé, on l'ouvre, on le consulte et on y cherche et on trouve:

- Plus de néologismes de langue (moins ceux de la parole);
- Plus d'emprunts à des langues locales;
- Plus d'unités «étrangères» forgées de façon plus ou moins régulière;
- Plus de mots argotiques et populaires de tous les parleurs francophones;
- Plus d'archaïsmes oubliés, blâmés et renouvelés;
- Plus d'allusions littéraires venues de toutes les littératures francophones.

Mais ce qui frappe le plus dans cette immensité lexico-phraséologique, c'est lorsqu'elle donne des sens différents à un mot lui-même ancien.

Bref, tous les parleurs francophones y sont abrités: néologismes africains, créations des verbes du premier groupe, si chers au Canada, l'évolution de la technologie – tout y est fixé, défini, synonymisé... À vous d'axer et de vous convaincre!

## Bibliographie

Fournier, Sophie, «Comment écrit-on un dictionnaire?», in *Langue française Hors-série. Le Figaro*, Paris, Édition Garnier, 2012, p. 42-44.

Guilbert, Louis, *Dictionnaire des mots nouveaux*, Paris: Hachette – Tchou, 1971.

Guilbert, Louis, *La créativité lexicale*. Paris, Larousse, 1975.

Manoli, Ion, *Dictionnaire des termes stylistiques et poétiques*, Chisinau, Epigraf, 2012.

Manoli, Ion, «Les évolutions des dictionnaires de la langue française aux XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles», in *Intertext*, n° 1-2. Chisinau, ULIM, 2018, p. 65-70.

- Provost, Jean, *Les Dictionnaires de langue française*, coll. «Que sais-je?», Paris, P.U.F., 2002.
- Provost Jean, Sablayrolles, Jean-François, *Les Néologismes*, Paris, P.U.F., 2003.
- Rey, Alain, *Présentation du Supplément. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française: Les mots et les associations d'idées: Supplément*, Paris, Le Robert, 1970, 1976.
- Rheims, Maurice, *Dictionnaire des mots sauvages (écrivains des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Larousse, 1969.
- Rheims, Maurice, *Les Mots Sauvages: Dictionnaire des mots inconnus des dictionnaires*, Paris, Larousse, 1989.
- Rheims, Maurice, *Abracadabrantésque!* Paris, Larousse, 2004.
- Новое в зарубежной лингвистике, *Проблемы и методы лексикографии*, вып. XIV, Москва, Прогресс, 1983.